

Péréquation financière entre la Confédération et les cantons

Complément à la Recommandation 03 Plan comptable et classification fonctionnelle

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics SRS-CSPCP a élaboré les exemples et les informations additionnelles suivantes en complément de la Recommandation 03.

Version du 3 décembre 2009

Concernant le point 1 de la Recommandation 03

1. Contexte

La nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les anciens mécanismes de compensation, qui définissaient la part des cantons aux recettes de la Confédération et aux contributions affectées, ont été remplacés par un système reposant exclusivement sur des transferts verticaux et horizontaux sans affectation entre la Confédération et les cantons. On distingue les paiements compensatoires suivants:

– *Péréquation horizontale des ressources*

Péréquation financière entre les cantons à fort potentiel de ressources et ceux à faible potentiel de ressources, d'après l'indice des ressources. Les cantons dont l'indice est supérieur à 100 sont réputés à fort potentiel de ressources et ceux dont l'indice est inférieur à 100, à faible potentiel de ressources. Les transferts sont comptabilisés à titre de charges par les cantons à fort potentiel de ressources et à titre de revenus par les cantons à faible potentiel de ressources. Dans le cadre de la péréquation horizontale des ressources, le rôle de la Confédération se limite à celui d'un service de clearing. Cette péréquation n'apparaît donc pas dans le compte d'Etat, mais elle est mentionnée dans les commentaires.

– *Péréquation verticale des ressources*

Péréquation financière entre la Confédération et les cantons à faible potentiel de ressources, d'après l'indice des ressources. Les cantons dont l'indice est inférieur à 100 ont droit à cette prestation. Ils comptabilisent les transferts correspondants à titre de revenus et la Confédération les inscrit à titre de charges.

– *Compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques*

Péréquation financière entre la Confédération et les cantons ayant des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques, d'après des indicateurs spécifiques. On distingue à cet égard les charges excessives qui sont liées à la structure de la population et celles qui découlent de la fonction de ville-centre. Ces transferts sont comptabilisés à titre de revenus par les cantons ayant-droits et à titre de charges par la Confédération.

– *Compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques*

Péréquation financière entre la Confédération et les cantons ayant des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques, d'après des indicateurs spécifiques. Ces transferts sont

comptabilisés à titre de revenus par les cantons ayant-droits et à titre de charges par la Confédération.

– *Compensation des cas de rigueur*

Péréquation financière pour les cantons à faible potentiel de ressources qui ont été pénalisés lors du passage au nouveau système. Cette compensation est fixe pendant les huit premières années, puis diminue chaque année de 5 % du montant initial. Les cantons bénéficiaires qui acquièrent un fort potentiel de ressources pendant la durée de la compensation des cas de rigueur perdent irrévocablement leur droit à cette compensation. Celle-ci est financée pour un tiers par les cantons (en fonction de leur population) et pour deux tiers par la Confédération. Elle comprend donc un élément horizontal et un autre vertical. Tous les cantons et la Confédération comptabilisent le financement à titre de charges, les cantons bénéficiaires inscrivant les sommes reçues à titre de revenus. Comme pour la péréquation horizontale des ressources, la Confédération agit uniquement en tant que service de clearing pour la partie horizontale de la compensation des cas de rigueur. Cette partie n'apparaît donc pas dans le compte d'Etat, mais elle est mentionnée dans les commentaires.

2. Mise en œuvre de la péréquation financière dans le modèle comptable harmonisé (MCH2)

Le plan comptable MCH2 englobe tous les comptes nécessaires aux transactions relatives à la nouvelle péréquation financière. Celle-ci peut donc figurer de manière détaillée et transparente dans les comptes de la Confédération et des cantons. Les données correctes sont déterminées par la section Péréquation financière de l'Administration fédérale des finances (AFF) avant le début de chaque exercice et peuvent y être obtenues. Par conséquent, les chiffres exacts, c'est-à-dire identiques aux contributions définies à l'avance, devraient apparaître dans les comptes de la Confédération et des cantons. Les montants calculés par la section Péréquation financière sont aussi repris dans la statistique financière de l'AFF. Si les sommes indiquées dans les comptes déterminants pour la péréquation financière diffèrent de celle-ci, il est nécessaire de procéder à des corrections dans la statistique financière. Dans ce cas, des écarts statistiques apparaissent entre les différents comptes et la statistique financière des pouvoirs publics concernés. En ce qui concerne d'éventuelles corrections ultérieures, le CSPCP recommande une application stricte des procédures décrites dans cette recommandation dans la tenue des livres, afin que les chiffres de la péréquation financière de la Confédération et des cantons reflètent la situation effective dans les comptes correspondants et ne présentent aucune divergence.

Les tableaux correspondants sont publiés par l'AFF à l'adresse suivante: www.efv.admin.ch (choisir la version française), Péréquation financière - Bases de données (colonne gauche).

Les tableaux relatifs aux exercices 2008 et 2009 (chiffres provisoires) sont joints à la présente recommandation à titre d'exemples. Les données de la feuille de calcul « *Verbuchung bei den Kantonen 2008 (nach Korrektur St. Gallen)* » concernent l'année 2008 (cf. Annexe I). Il convient également

de tenir compte des régularisations et des corrections apportées au cours des années suivantes (cf. Section 3 à ce sujet).

3. Comptabilité d'exercice et correction des erreurs

Comme indiqué ci-dessus, dans le cadre de la nouvelle péréquation financière, l'ampleur des paiements compensatoires est déjà connue l'année précédant l'exercice comptable. Cela signifie que les avoirs et les engagements de la Confédération et des cantons peuvent être budgétés et présentés de manière exhaustive dans les comptes d'Etat. Or, l'assurance-qualité a permis de constater a posteriori que le canton de St-Gall avait fourni des données erronées et, de ce fait, perçu des paiements compensatoires trop faibles pour l'année 2008. Le Conseil fédéral a donc décidé de corriger après coup ces paiements et, dans le cas présent, de répartir les versements correctifs sur les années 2009 à 2011. Par conséquent, les avoirs et les engagements effectifs dans la péréquation financière 2008 sont, selon les cantons, plus faibles ou plus élevés que les calculs et les paiements initiaux. En d'autres termes, les autres cantons à faible potentiel de ressources, notamment, ont trop perçu pour l'année 2008. Compte tenu de l'interdépendance du système, il en résulte des décalages minimes pour les cantons à fort potentiel de ressources, ce qui nécessite des versements correctifs. Ceux-ci seront toutefois exécutés ultérieurement et sur plusieurs années, d'où la nécessité d'effectuer des régularisations. Pour ce qui est de la tenue des comptes, il convient de contrôler les informations présentées dans les comptes des cantons sous l'angle de la délimitation de l'exercice et, le cas échéant, de les corriger. Cette mise au point vise à assurer la conformité des charges et des revenus de chaque exercice aux moyens financiers effectivement dus et utilisés, une fois les erreurs éventuelles corrigées. Cette adaptation n'a aucune incidence sur les paiements compensatoires dans leur ensemble ni sur les versements de la Confédération.

Comme il est primordial de structurer le bilan en fonction des échéances, le SRS-CSPCP recommande que les paiements a posteriori (effectués en cas de corrections ultérieures) des cantons contributeurs de la péréquation financière ou les avoirs des cantons bénéficiaires soient comptabilisés à l'échéance effective. Pour régulariser correctement les corrections apportées dans les comptes des cantons, les créances en suspens seront comptabilisées par conséquent à l'aide des postes 1029 « Autres placements financiers à court terme » pour le montant de la correction la première année et 1079 « Autres placements financiers à long terme » pour le solde les années suivantes. Les contreparties passeront leurs écritures avec les postes 2019 « Autres engagements financiers à court terme » et 2069 « Autres engagements financiers à long terme ». De plus, les montants correctifs effectués la deuxième année qui suit devront chaque fois être transférés des créances ou engagements à long terme aux créances ou engagements à court terme afin de respecter la structure par échéance.

Les écritures correctrices à réaliser pour les années 2008 et 2009 sont présentées ci-après. Elles se rapportent aux paiements compensatoires erronés versés au canton de St-Gall en 2008 et à la

correction décidée consécutivement par le Conseil fédéral pour certains cantons. Les données reposent sur les tableaux de la péréquation financière mentionnés précédemment.

4. Exemples pour 2008

Exemple 1 Canton de Zurich, année 2008

D'après la feuille de calcul « Verbuchung bei den Kantonen 2008 (nach Korrektur St. Gallen) » (cf. Annexe I), les charges du canton de Zurich relatives à la péréquation des ressources 2008 se montent à 507 284 540 CHF, après correction de l'erreur concernant St-Gall. Toutefois, selon la feuille de calcul « Aus- und Einzahlungen Kantone 2008 » (cf. Annexe II), le canton de Zurich n'a effectivement versé que 505 737 735 CHF pour l'année 2008. Il devra donc s'acquitter de la différence, soit 1 546 805 CHF, durant les années 2009 à 2011 (cf. feuille de calcul « Fehlerkorrektur », Annexe III). Dans les autres postes péréquatifs, les paiements correspondent aux avoirs et aux engagements effectifs. Les écritures exactes pour l'année 2008 sont indiquées dans le Tableau 1. Le montant correctif de 1 546 805 CHF pour le canton de Zurich a été comptabilisé dans le bilan de l'exercice 2008 au moyen d'un engagement à court terme de 515 602 CHF et d'un engagement à long terme de 1 031 203 CHF. Le montant correctif qui doit également être acquitté en 2009 figure dans la feuille de calcul « Verbuchung bei den Kantonen 2009 » (cf. Annexe IV).

Tableau 1 Péréquation financière 2008: écritures du canton de Zurich selon MCH2

Débit		Crédit		Montant
36211	RPT: compensation des ressources	2001	Comptes courants avec tiers	505 737 735
36211	RPT: compensation des ressources	2019	Engagements financiers à court terme	515 602
36211	RPT: compensation des ressources	2069	Autres engagements financiers à long terme	1 031 203
1011	Comptes courants avec tiers	46202	RPT: compensation socio-démographique	93 087 477
36214	RPT: compensation des cas de rigueur	2001	Comptes courants avec tiers	20 625 767

Exemple 2 Canton de Genève, année 2008

D'après la feuille de calcul « Verbuchung bei den Kantonen 2008 (nach Korrektur St. Gallen) » (cf. Annexe I), les charges du canton de Genève relatives à la péréquation des ressources 2008 se montent à 327 336 670 CHF. Toutefois, selon la feuille de calcul « Aus- und Einzahlungen Kantone 2008 » (cf. Annexe II), ce canton a déjà versé 329 334 729 CHF pour l'année 2008. La différence de -1 998 059 CHF sera compensée entre 2009 et 2011 (cf. feuille de calcul « Fehlerkorrektur », Annexe III). Ce montant correctif sera réparti entre une créance à court terme et une autre à long terme de respectivement 666 020 CHF et 1 332 039 CHF. Dans les autres postes péréquatifs, les

**Complément à la Recommandation 03
Péréquation financière entre la Confédération et les cantons**

paiements correspondent aux avoirs et aux engagements effectifs. Les écritures exactes pour 2008 sont indiquées dans le Tableau 2.

Tableau 2 Péréquation financière 2008: écritures du canton de Genève d'après MCH2

Débit		Crédit		Montant
36211	RPT: compensation des ressources	2001	Comptes courants avec tiers	329 334 729
1029	Autres placements financiers à court terme	36211	RPT: compensation des ressources	666 020
1079	Autres placements financiers à long terme	36211	RPT: compensation des ressources	1 332 039
1011	Comptes courants avec tiers	46202	RPT: compensation socio-démographique	100 103 955
36214	RPT: compensation des cas de rigueur	2001	Comptes courants avec tiers	6 896 917

Exemple 3 Canton de St-Gall, année 2008

D'après la feuille de calcul « Verbuchung bei den Kantonen 2008 (nach Korrektur St. Gallen) » (cf. Annexe I), les revenus du canton de St-Gall, après correction de l'erreur en sa faveur, s'élèvent à 155 541 002 CHF pour la péréquation horizontale des ressources et à 222 201 432 CHF pour la péréquation verticale. Ce canton a cependant reçu les sommes respectives de 119 620 706 CHF et de 170 886 723 CHF pour l'année 2008 (cf. feuille de calcul « Aus- und Einzahlungen Kantone 2008 », Annexe II). La différence cumulée de 87 235 005 CHF lui sera versée au cours des années 2009 à 2011 (cf. feuille de calcul « Fehlerkorrektur », Annexe III). Comme pour les paiements compensatoires, on distingue la part horizontale et verticale, et, en plus, les créances à court et à long terme. Les écritures sont présentées dans le Tableau 3.

Tableau 3 Péréquation financière 2008: écritures du canton de St-Gall selon MCH2

Débit		Crédit		Montant
1011	Comptes courants avec tiers	46201	RPT: compensation verticale des ressources	170 886 723
1029	Autres placements financiers à court terme	46201	RPT: compensation verticale des ressources	17 104 903
1079	Autres placements financiers à long terme	46201	RPT: compensation verticale des ressources	34 209 806
1011	Comptes courants avec tiers	46211	RPT: compensation horizontale des ressources	119 620 706
1029	Autres placements financiers à court terme	46211	RPT: compensation horizontale des ressources	11 973 432
1079	Autres placements financiers à long terme	46211	RPT: compensation horizontale des ressources	23 946 864
1011	Comptes courants avec tiers	46203	RPT: compensation géo-topographique	1 984 750
36214	RPT: compensation des cas de rigueur	2001	Comptes courants avec tiers	7 575 621

**Complément à la Recommandation 03
Péréquation financière entre la Confédération et les cantons**

Exemple 4 Canton de Berne, année 2008

D'après la feuille de calcul « Verbuchung bei den Kantonen 2008 (nach Korrektur St. Gallen) » (cf. Annexe I), les revenus du canton de Berne, après correction de l'erreur concernant St-Gall, s'élèvent à 321 193 519 CHF pour la péréquation horizontale des ressources et à 458 847 884 CHF pour la péréquation verticale. Le canton de Berne a cependant déjà perçu les sommes respectives de 331 539 575 CHF et de 473 627 964 CHF (cf. feuille de calcul « Aus- und Einzahlungen Kantone 2008 », Annexe II). La différence totale de -25 126 135 CHF lui sera imputée au cours des années 2009 à 2011 (cf. feuille de calcul « Fehlerkorrektur », Annexe III). Comme pour les paiements compensatoires, on distingue non seulement la part horizontale et verticale, mais également les engagements à court et à long terme. Les écritures sont présentées dans le Tableau 4.

Tableau 4 Péréquation financière 2008: écritures du canton de Berne selon MCH2

Débit		Crédit		Montant
1011	Comptes courants avec tiers	46201	RPT: compensation verticale des ressources	473 627 964
46201	RPT: compensation verticale des ressources	2019	Autres engagements financiers à court terme	4 926 693
46201	RPT: compensation verticale des ressources	2069	Autres engagements financiers à long terme	9 853 387
1011	Comptes courants avec tiers	46211	RPT: compensation horizontale des ressources	331 539 575
46211	RPT: compensation horizontale des ressources	2019	Autres engagements financiers à court terme	3 448 685
46211	RPT: compensation horizontale des ressources	2069	Autres engagements financiers à long terme	6 897 371
1011	Comptes courants avec tiers	46202	RPT: compensation socio-démographique	16 354 082
1011	Comptes courants avec tiers	46203	RPT: compensation géo-topographique	23 439 032
36214	RPT: compensation des cas de rigueur	2001	Comptes courants avec tiers	16 093 294
1011	Comptes courants avec tiers	46204	RPT: compensation verticale des cas de rigueur	34 756 440
1011	Comptes courants avec tiers	46214	RPT: compensation horizontale des cas de rigueur	17 378 220

Exemple 5 Péréquation financière 2009

Un tiers des versements correctifs liés à l'erreur concernant St-Gall sera échu en 2009, en plus des paiements compensatoires ordinaires. A ce jour, aucune autre correction ne semble nécessaire, mais cela ne peut pas être totalement exclu. Les paiements compensatoires devraient donc correspondre aux avoirs et aux engagements calculés pour la péréquation financière 2009. Vous trouverez la feuille de calcul (provisoire) pour 2009 en Annexe IV.

Les écritures prévues en 2009 pour le canton de Berne, par exemple, figurent dans le Tableau 5. Les huitième et neuvième concernent les corrections pour les péréquations financières horizontale et verticale en 2009 (1/3 du montant total, soit 8 375 378 CHF). Les quatre dernières écritures portent sur les transferts nécessaires pour présenter correctement les opérations des deuxième et troisième années conjoncturelles en fonction de leur échéance. Dans cet exemple (bilan 2009), le montant dû en 2010 doit être transféré du poste 2069 « Autres engagements financiers à long terme » au poste 2019 « Autres engagements financiers à court terme ». Ici aussi, on distingue la péréquation financière horizontale et verticale.

Tableau 5 Péréquation financière 2009: écritures du canton de Berne selon MCH2

Débit		Crédit		Montant
1011	Comptes courants avec tiers	46201	RPT: compensation verticale des ressources	458 723 875
1011	Comptes courants avec tiers	46211	RPT: compensation horizontale des ressources	323 996 473
1011	Comptes courants avec tiers	46202	RPT: compensation socio-démographique	18 067 562
1011	Comptes courants avec tiers	46203	RPT: compensation géo-topographique	24 213 928
36214	RPT: compensation des cas de rigueur	2001	Comptes courants avec tiers	16 093 294
1011	Comptes courants avec tiers	46204	RPT: compensation verticale des cas de rigueur	34 756 440
1011	Comptes courants avec tiers	46214	RPT: compensation horizontale des cas de rigueur	17 378 220
2019	Autres engagements financiers à court terme	2001	Comptes courants avec tiers	4 926 693
2019	Autres engagements financiers à court terme	2001	Comptes courants avec tiers	3 448 685
46201	RPT: compensation verticale des ressources	2019	Autres engagements financiers à court terme	4 926 693
46201	RPT: compensation verticale des ressources	2069	Autres engagements financiers à long terme	-4 926 693
46211	RPT: compensation horizontale des ressources	2019	Autres engagements financiers à court terme	3 448 685
46211	RPT: compensation horizontale des ressources	2069	Autres engagements financiers à long terme	-3 448 685

Annexe I

Verbuchungen bei den Kantonen 2008 (nach Korrektur St. Gallen)

in CHF	Ressourcenausgleich 2008			Lastenausgleich 2008			Härteausgleich 2008		
	horizontal (= von anderen Kantonen)		vertikal (= vom Bund): Ertrag	Soziodemografischer Lastenausgleich: Ertrag		Geografisch-topografischer Lastenausgleich: Ertrag	horizontal (= von anderen Kantonen)		vertikal: Ertrag
	Aufwand	Ertrag		Aufwand	Ertrag		Aufwand	Ertrag	
FS-Konto:	36211	46211	46201	46202	46203	46214	46204		
1 ZH	507'284'540	0	0	93'087'477	0	20'625'767	0	0	
2 BE	0	321'193'519	458'847'884	16'354'082	23'439'032	16'093'294	17'378'220	34'756'440	
3 LU	0	121'459'258	173'513'226	0	6'484'968	5'835'055	7'897'356	15'794'712	
4 UR	0	26'119'741	37'313'916	0	10'549'275	584'920	0	0	
5 SZ	48'475'612	0	0	0	5'885'954	2'159'363	0	0	
6 OW	0	19'550'865	27'929'807	0	5'295'722	543'418	3'147'189	6'294'377	
7 NW	14'646'966	0	0	0	1'437'291	623'280	0	0	
8 GL	0	20'110'604	28'729'435	155'903	4'995'485	647'460	2'722'919	5'445'838	
9 ZG	177'231'260	0	0	0	0	1'658'042	0	0	
10 FR	0	94'312'000	134'731'428	0	11'678'518	4'006'599	45'760'010	91'520'020	
11 SO	0	87'416'650	124'880'929	0	0	4'098'486	0	0	
12 BS	113'094'527	0	0	47'162'042	0	3'251'481	0	0	
13 BL	15'964'657	0	0	0	0	4'343'147	0	0	
14 SH	0	1'456'001	2'080'001	3'186'309	0	1'237'986	2'213'426	4'426'853	
15 AR	0	17'240'607	24'629'438	0	17'101'793	902'001	0	0	
16 AI	0	4'090'815	5'844'021	0	7'942'849	247'218	0	0	
17 SG	0	155'541'002	222'201'432	0	1'928'814	7'575'621	0	0	
18 GR	0	45'330'947	64'758'496	0	133'174'307	3'185'869	0	0	
19 AG	0	52'930'517	75'615'024	0	0	9'132'828	0	0	
20 TG	0	94'887'001	135'552'858	0	3'622'721	3'842'546	0	0	
21 TI	0	3'595'685	5'136'694	17'965'567	13'372'817	5'186'590	0	0	
22 VD	54'963'723	0	0	51'177'988	0	10'612'818	0	0	
23 VS	0	153'651'826	219'502'608	0	67'906'833	4'612'693	0	0	
24 NE	0	2'764'814	3'949'734	11'914'498	22'183'060	2'815'159	36'277'575	72'555'151	
25 GE	327'336'670	0	0	100'103'955	0	6'896'917	0	0	
26 JU	0	37'346'103	53'351'576	0	4'108'380	1'140'654	6'462'518	12'925'036	
Total	1'258'997'955	1'258'997'955	1'798'568'507	341'107'820	341'107'820	121'859'214	121'859'214	243'718'428	

RI = Ressourcenindex; RA = Ressourcenausgleich; SLA = Soziodemografischer Lastenausgleich, A-C = Bereiche Armut, Alter, Ausländerintegration,
F = Kernstadtproblematik; GLA = Geografisch-topografischer Lastenausgleich; SSE = Standardisierter Steuerertrag

Annexe II

Aus- und Einzahlungen Kantone 2008

in CHF

FS-Konto:	Ressourcenausgleich 2008			Lastenausgleich 2008			Härtausgleich 2008		
	horizontal (= von anderen Kantonen)		vertikal (= vom Bund): Einnahmen	Soziodemografischer Lastenausgleich: Einnahmen	Geografisch-topografischer Lastenausgleich: Einnahmen	horizontal (= von anderen Kantonen)		vertikal: Einnahmen	
	Ausgaben	Einnahmen				Ausgaben	Einnahmen		
	36211	46211	46201	46202	46203	36214	46214	46204	
1ZH	505'737'735	0	0	93'087'477	0	20'625'767	0	0	
2BE	0	33'153'957	473'627'964	16'354'082	23'439'032	16'093'294	17'378'220	34'756'440	
3LU	0	125'305'399	179'007'713	0	6'484'968	5'835'055	7'897'356	15'794'712	
4UR	0	26'473'778	37'819'683	0	10'549'275	584'920	0	0	
5SZ	48'454'114	0	0	0	5'885'954	2'159'363	0	0	
6OW	0	19'880'265	28'400'378	0	5'295'722	543'418	3'147'189	6'294'377	
7NW	14'649'689	0	0	0	1'437'291	623'280	0	0	
8GL	0	20'483'374	29'261'963	155'903	4'995'485	647'460	2'722'919	5'445'838	
9ZG	178'580'767	0	0	0	0	1'658'042	0	0	
10FR	0	97'128'322	138'754'746	0	11'678'518	4'006'599	45'760'010	91'520'020	
11SO	0	90'126'897	128'752'710	0	0	4'098'486	0	0	
12BS	113'595'316	0	0	47'162'042	0	3'251'481	0	0	
13BL	14'974'057	0	0	0	0	4'343'147	0	0	
14SH	0	1'658'335	2'369'050	3'186'309	0	1'237'986	2'213'426	4'426'853	
15AR	0	17'803'160	25'433'085	0	17'101'793	902'001	0	0	
16AI	0	4'237'972	6'054'246	0	7'942'849	247'218	0	0	
17SG	0	119'620'706	170'886'723	0	1'928'814	7'575'621	0	0	
18GR	0	47'122'621	67'318'030	0	133'174'307	3'185'869	0	0	
19AG	0	57'170'100	81'671'571	0	0	9'132'828	0	0	
20TG	0	97'573'777	139'391'111	0	3'622'721	3'842'546	0	0	
21TI	0	4'258'823	6'084'032	17'965'567	13'372'817	5'186'590	0	0	
22VD	53'671'548	0	0	51'177'988	0	10'612'818	0	0	
23VS	0	157'227'395	224'610'564	0	67'906'833	4'612'693	0	0	
24NE	0	3'185'485	4'550'693	11'914'498	22'183'060	2'815'159	36'277'575	72'555'151	
25GE	329'334'729	0	0	100'103'955	0	6'896'917	0	0	
26JU	0	38'201'971	54'574'245	0	4'108'380	1'140'654	6'462'518	12'925'036	
Total	1'258'997'955	1'258'997'955	1'798'568'507	341'107'820	341'107'820	121'859'214	121'859'214	243'718'428	

RI = Ressourcenindex; RA = Ressourcenausgleich; SLA = Soziodemografischer Lastenausgleich, A-C = Bereiche Armut, Alter, Ausländerintegration,
F = Kernstadtproblematik; GLA = Geografisch-topografischer Lastenausgleich; SSE = Standardisierter Steuerertrag

Annexe III

Fehlerkorrektur

in CHF

	Ressourcenausgleich 2008		vertikal (= vom Bund): Einnahmen	Lastenausgleich 2008		Härteausgleich 2008		vertikal: Einnahmen
	horizontal (= von anderen Kantonen)			Soziodemografischer Lastenausgleich: Einnahmen	Geografisch-topografischer Lastenausgleich: Einnahmen	horizontal (= von anderen Kantonen)		
	Ausgaben	Einnahmen				Ausgaben	Einnahmen	
1 ZH	1'546'805	0	0	0	0	0	0	0
2 BE	0	-10'346'056	-14'780'080	0	0	0	0	0
3 LU	0	-3'846'141	-5'494'487	0	0	0	0	0
4 UR	0	-354'037	-505'767	0	0	0	0	0
5 SZ	21'498	0	0	0	0	0	0	0
6 OW	0	-329'400	-470'571	0	0	0	0	0
7 NW	-2'723	0	0	0	0	0	0	0
8 GL	0	-372'770	-532'528	0	0	0	0	0
9 ZG	-1'349'507	0	0	0	0	0	0	0
10 FR	0	-2'816'323	-4'023'318	0	0	0	0	0
11 SO	0	-2'710'246	-3'871'781	0	0	0	0	0
12 BS	-500'790	0	0	0	0	0	0	0
13 BL	990'600	0	0	0	0	0	0	0
14 SH	0	-202'334	-289'049	0	0	0	0	0
15 AR	0	-562'553	-803'647	0	0	0	0	0
16 AI	0	-147'157	-210'225	0	0	0	0	0
17 SG	0	35'920'296	51'314'709	0	0	0	0	0
18 GR	0	-1'791'674	-2'559'534	0	0	0	0	0
19 AG	0	-4'239'583	-6'056'547	0	0	0	0	0
20 TG	0	-2'686'777	-3'838'253	0	0	0	0	0
21 TI	0	-663'137	-947'339	0	0	0	0	0
22 VD	1'292'176	0	0	0	0	0	0	0
23 VS	0	-3'575'569	-5'107'956	0	0	0	0	0
24 NE	0	-420'671	-600'959	0	0	0	0	0
25 GE	-1'998'059	0	0	0	0	0	0	0
26 JU	0	-855'868	-1'222'669	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0